Arrêté de Monsieur le Maire N° 789/049/2022

Réglementant la fermeture du parc du château pour la mise en place de la Pastorale

Le Maire de la Commune de Caveirac

Vu le Code des collectivités territoriales

Vu l'arrêté n° 256/2009 réglementant les horaires d'ouverture du parc au public

Considérant qu'il y a lieu de fermer le parc au public afin de permettre à l'association concept vaunageol de mettre en place les décors la veillée provençale qui se déroulera le samedi 17 décembre 2022.

ARRETE :

Article 1er : Dans le cadre de la mise en place des décors pour la veillée provençale qui se déroulera le samedi 17 décembre 2022, le parc du château sera fermé au public du mercredi 14 décembre 2022 à partir de 18h jusqu'au lundi 19 décembre 2022 à 8 heures.
Le parc sera ré-ouvert pendant la durée du spectacle le samedi 17 décembre 2022 de 18h00 à 22h00.

Article 2 : La partie haute du parc côté allée du parc, ne sera pas accessible du lundi 12 décembre au dimanche 18 décembre 2022. Des décors seront montés sur toute cette partie.

Article 3: Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de la publication.

Article 4: Monsieur le Directeur Générale des Services, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale, Monsieur le Chef de la Brigade de Calvisson, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Pour extrait conforme,
Caveirac, le 2 décembre 2022
Le Maire,
Jean-Luc CHAILAN

MAIRIE DE CAVEIRAC 30820

Mis en ligne sur notre site internet le - 7 DEC. 2022